



Le système de formation professionnelle en Italie

CEDEFOP

Le système de formation professionnelle en Italie

Cette monographie a été réalisée par l'ISFOL au sein de l'unité «Systèmes de formation». La coordination a été assurée par **Giorgio Allulli** sur la base d'une documentation préparée par:

Simone Casadei, Sandra d'Agostino, Claudio Franzosi, Rosangela Lodigiani, Roberto Maini, Costantino Massari, Paola Nicoletti.

Pour le Cedefop — Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Coordinateurs de projet: Michael Adams, Reinhard Nöbauer

Révision de la version française: Sylvie Bousquet, Anne-France Mossoux

Sous la responsabilité de: Stavros Stavrou, directeur adjoint du Cedefop

Deuxième édition, 1999

Édité par:

Cedefop — Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
Europe 123, GR-57001 Thessalonique (Pylea)

Adresse postale:

PO Box 22427, GR-55102 Thessalonique

Tél. (30-310) 490 111

Fax (30-310) 490 020

E-mail: info@cedefop.eu.int

Page d'accueil: www.cedefop.eu.int

Site web interactif: www.trainingvillage.gr

Le Centre a été créé par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 251/95 du Conseil du 6 février 1995 et par le règlement (CE) n° 354/95 du Conseil du 20 février 1995.



De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

ISBN 92-828-7370-6

© Communautés européennes, 2001

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

Introduction du Cedefop

Objectifs et utilisateurs

La présente description du système de formation et d'enseignement professionnels en Italie s'inscrit dans le projet d'enrichissement et de mise à jour de la série des monographies sur les douze États membres de l'époque publiées par le Cedefop entre 1993 et 1996. Cette série inclut désormais l'Autriche, la Finlande et la Suède ainsi que les pays couverts par l'accord sur l'Espace économique européen (EEE). Son but est de donner aux «étrangers» qui s'y intéressent une vue d'ensemble facilitant la compréhension des activités de formation et d'enseignement professionnels (FEP) en Italie. Elle s'adresse à toute personne responsable — et soucieuse — de questions liées aux politiques de FEP, aux chercheurs de ce domaine, aux directeurs de services ou d'établissements de formation professionnelle ainsi qu'aux formateurs et aux professeurs, qu'ils travaillent au niveau communautaire ou national, pour un organisme gouvernemental ou pour une organisation de partenaires sociaux. Certains utiliseront ce texte comme document de référence pour leur travail. D'autres se rendront dans le pays en question, soit pour une visite d'étude, soit dans le but de préparer ou de mettre en œuvre un projet bilatéral ou multilatéral, et souhaiteront plutôt lire cette monographie de bout en bout.

Contenu et structure

Les publications de cette série proposent une description de la formation professionnelle initiale et continue. En ce qui concerne la formation initiale, elles reprennent les dispositions relevant, dans certains cas, du ministère de l'éducation et, dans d'autres cas, du ministère du travail ou des affaires sociales. En ce qui concerne la formation continue, elles présentent les dispositions relatives aux personnes ayant un emploi ou n'en ayant pas prises par un large éventail d'organismes gouvernementaux et de ministères, d'organisations du secteur privé et des partenaires sociaux.

La structure du rapport (voir table des matières) a été établie dans le détail par le Cedefop, qui a également limité la longueur de l'ouvrage. Cette structure suit d'une manière générale celle qui avait été adoptée pour les rapports commandés en 1992 sur les États membres, à l'exception de certains changements, tels que l'ajout d'un chapitre sur ce que nous avons appelé les «aspects qualitatifs», qui livre des informations sur la certification, la formation des formateurs et l'orientation. Nous demandons aux auteurs de toutes les monographies, y compris à ceux qui actualisent les monographies existantes, de suivre cette nouvelle structure, afin de faciliter la lecture à ceux qui souhaitent se livrer à des comparaisons entre les systèmes des différents pays.

Choix des auteurs et procédures de consultation

Avec cette série, le Cedefop s'efforce de créer un produit qui est, dans un certain sens, impossible. Nous souhaitons un rapport qui soit à la fois rédigé par une personne connaissant de l'intérieur le système concerné et facile à comprendre pour un lecteur extérieur. Il s'ensuit que la personne/l'institution choisie comme auteur est installée à l'intérieur du pays décrit et, sauf choix contraire de sa part, rédige le rapport dans sa langue maternelle. Autre corollaire, le Cedefop s'efforce de jouer le rôle du *lecteur extérieur* dans les discussions sur le projet de texte, afin d'attirer l'attention des auteurs sur les points qui risquent de ne pas être compris aisément par le public visé.

Le Cedefop a également stipulé l'obligation pour les auteurs de consulter les principales parties concernées par la FEP dans leur pays dès l'élaboration du texte. Cela signifie que le projet de texte est envoyé non seulement aux divers organismes publics responsables de l'organisation du système et délivrant la FEP, mais aussi aux principaux organismes représentant les partenaires sociaux. L'assistance des membres du conseil d'administration du Cedefop dans le pays concerné est particulièrement sollicitée à cet égard.

Publication et mise à jour

Le Cedefop a l'intention, dans la mesure des ressources disponibles, de publier ces monographies sous forme imprimée dans leur langue d'origine ainsi qu'en allemand,

en anglais et en français. Des circonstances exceptionnelles peuvent l'amener à publier également certaines monographies dans d'autres langues. L'expérience montre toutefois que les délais nécessaires à la traduction et à la publication d'un texte sur support imprimé et le rythme des changements dans les systèmes décrits font que les rapports ne peuvent presque jamais être entièrement à jour. C'est la raison pour laquelle le Cedefop envisage également de recourir aux moyens électroniques de publication, notamment en proposant sur le site Internet du Cedefop (www.trainingvillage.gr) des résumés et des mises à jour.

Commentaires et réactions

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Cedefop est conscient qu'en préparant cette série il est amené à faire des choix. Nous serions reconnaissants au lecteur de bien vouloir s'exprimer sur la justesse de ces choix en ce qui concerne l'étendue, le contenu et la structure du rapport. Nous serions heureux de recevoir vos commentaires par lettre, par télécopie ou par courrier électronique.

Formation et enseignement professionnels en Italie

La formation professionnelle en Italie relève des régions, tandis que l'enseignement relève de l'État.

La participation au système scolaire de formation générale en Italie est élevée; environ 70 % des élèves obtiennent un diplôme de fin d'études secondaires (*maturità*); la plupart d'entre eux cependant l'obtiennent en suivant les filières professionnalisantes.

La participation à la formation professionnelle initiale au sens strict (formation professionnelle régionale, apprentissage) a représenté jusqu'à ce jour un pourcentage inférieur; son renforcement est toutefois l'un des points marquants du processus de réforme et de la dynamique en cours.

En janvier 1999, il a été décidé de porter la durée de l'obligation scolaire de huit à neuf ans; en mai 1999, l'obligation de suivre un enseignement ou une formation, que ce soit dans le cadre du système scolaire, de la formation professionnelle régionale ou de l'apprentissage, a été étendue jusqu'à l'âge de 18 ans. Une loi de 1998 complète le processus de transfert aux régions des compétences en matière de formation professionnelle; en même temps, les régions ont commencé à déléguer une partie de ces compétences aux provinces.

D'importantes réformes portent sur le renforcement de l'apprentissage, qui devrait faciliter le passage à la vie active, et la mise en place d'une filière de formation technique supérieure (IFTS), qui permettra aux jeunes bacheliers d'acquérir une qualification professionnelle grâce à un parcours intégré de formation scolaire et de formation centrée sur le monde du travail.

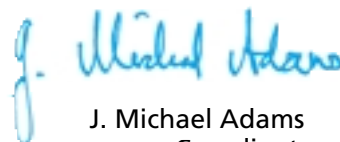
Actuellement, les possibilités de formation postsecondaire ou universitaire sont en phase de développement.

Le cofinancement du FSE (environ 70 %) revêt une grande importance pour la formation professionnelle en Italie.

Nous remercions l'ISFOL de la collaboration fructueuse qu'il a entretenue avec le Cedefop. Ensemble, nous espérons avoir rédigé et mis à la disposition du lecteur un document utile et riche d'informations.



Stavros Stravrou
Directeur adjoint



J. Michael Adams
Coordinateurs du projet



Reinhard Nöbauer
Coordinateurs du projet

Thessalonique, juillet 1999

Table des matières

Introduction du Cedefop	3
Introduction de l'auteur	7
Chapitre 1 — Informations générales	11
1.1. Structures politiques et administratives	11
1.2. Population	13
1.2.1. Population de l'Italie	13
1.2.2. Niveau d'éducation de la population	17
1.2.3. Immigration	19
1.3. Économie et emploi	20
1.3.1. Économie	20
1.3.2. Emploi	22
Chapitre 2 — Historique et structure juridique du système	29
2.1. Évolution du système	29
2.1.1. Enseignement	29
2.1.2. Formation professionnelle	30
2.2. Répartition des compétences	36
2.2.1. Enseignement	36
2.2.2. Formation professionnelle initiale et continue	36
2.2.3. Délégation aux provinces	38
2.3. Organisation actuelle du système de formation professionnelle	43
2.3.1. Programmation des interventions	43
2.3.2. Gestion des activités	44
2.3.3. Rôle des partenaires sociaux	45
2.3.4. Rôle du Fonds social européen	47
Chapitre 3 — Structure du système	49
3.1. Système d'enseignement général et participation à l'enseignement et à la formation	49
3.2. Formation professionnelle initiale: cadre général	57
3.2.1. Filières professionnalisantes de l'enseignement scolaire	60
a) Enseignement professionnel	62
b) Enseignement technique	64
c) Formation des maîtres	65
d) Enseignement artistique	66
3.2.2. Formation professionnalisante universitaire	67
3.2.3. Système régional de formation initiale	68
a) Caractéristiques générales	68
b) Caractéristiques structurelles de l'offre régionale	70
c) Participation à la formation régionale	74
d) Activités multirégionales	75
3.3. Apprentissage et contrats d'emploi-formation	77
3.3.1. Caractéristiques générales	77
3.3.2. Évolution quantitative des deux instruments	79
3.4. Formation continue	81
3.4.1. Interventions promues par les régions	81
3.4.2. Actions de formation continue au titre de la loi n° 236/93	84
3.4.3. Interventions promues au niveau national dans le cadre du FSE	85
3.4.4. Activités de formation dans les entreprises	85
3.4.5. Offre de formation de l'administration publique destinée à ses agents	89
3.4.6. Initiatives des chambres de commerce	89
Chapitre 4 — Financement de la formation et de l'enseignement professionnels	91
4.1. Financement de l'enseignement général	91
4.2. Financement de l'enseignement professionnel	92
4.2.1. Financement de la formation professionnelle par les régions	92
4.2.2. Financement de la formation professionnelle par le ministère du travail	96
4.2.3. Financement de la formation professionnelle par le ministère de l'instruction publique	98

4.2.4.	Financement par l'administration publique de la formation continue de ses agents	99
4.2.5.	Financement de la formation en alternance	100
4.2.6.	Dépenses publiques consacrées à la formation professionnelle (synthèse)	101
4.3.	Rôle des fonds communautaires	102
4.4.	Dépenses des entreprises	104
4.5.	Financement par les participants	105
4.6.	Comparaison internationale	106
Chapitre 5 — Aspects qualitatifs		109
5.1.	Certification et qualifications	109
5.1.1.	Deux systèmes de certification	109
5.1.2.	Certification relevant du système scolaire et universitaire	109
5.1.3.	Certification relevant du système de formation professionnelle	110
5.2.	Formation des formateurs	112
5.2.1.	Enseignants et formateurs dans le système de formation et d'enseignement professionnels	112
5.2.2.	Aspects réglementaires et professionnels des profils d'enseignant et de formateur	113
5.3.	Orientation professionnelle	114
5.3.1.	Cadre législatif	114
5.3.2.	Structures existantes	115
5.3.3.	Perspectives nouvelles	115
5.3.4.	Quelques expériences novatrices	116
Chapitre 6 — Tendances, perspectives et innovations		119
6.1.	Stratégie générale	119
6.2.	Mesures législatives actuelles	121
6.3.	Aspects novateurs	123
6.3.1.	Vers l'intégration des systèmes	123
6.3.2.	Formation technique professionnelle supérieure	124
6.3.3.	Apprentissage	125
6.3.4.	Stages de formation et d'orientation	127
6.3.5.	Développement du système de certification	128
6.3.6.	Accréditation des organismes de formation	136
Annexes		139
Annexe 1 — Sigles et abréviations		141
Annexe 2 — Principaux organismes		144
Annexe 3 — Glossaire abrégé		150
Annexe 4 — Bibliographie sur la formation professionnelle 1997-1998		152

Introduction de l'auteur

Cette monographie, commanditée et financée par le Cedefop, présente le cadre de référence général du système de formation et d'enseignement professionnels en Italie et son évolution qualitative et quantitative.

7

Elle est divisée en six chapitres:

- le premier chapitre présente le contexte général du système de formation aux niveaux institutionnel, social et économique. Il fournit en particulier les principales données relatives à l'évolution démographique du pays, au taux d'emploi et de chômage dans les grandes zones de la péninsule, aux phénomènes d'immigration, etc. Il est particulièrement important de prendre en compte la répartition géographique, en raison du très fort déséquilibre entre les régions du Centre et du Nord et celles du Sud;
- le deuxième chapitre présente le cadre institutionnel du système de formation professionnelle en Italie. Il s'agit d'un cadre très structuré, qui résulte d'une évolution historique, présentée ici dans ses grandes lignes, et d'un partage des compétences entre l'État et les régions, mis en place seulement récemment de manière plus systématique;
- le troisième chapitre décrit la structure du système au niveau réglementaire et en termes quantitatifs. Il présente par conséquent les principales données relatives au système de formation professionnelle relevant des régions et au système d'enseignement professionnel ou professionnalisant relevant du ministère de l'instruction publique et du ministère de l'université;
- le quatrième chapitre présente les dépenses consacrées à la formation. Ici aussi, l'ensemble de la dépense pour la formation professionnelle, tant publique que privée, consentie par les différents acteurs, est prise en compte;
- le cinquième chapitre analyse certains aspects qualitatifs particulièrement importants pour le système de formation professionnelle: les modalités de certification, l'orientation et la formation des formateurs;
- le sixième chapitre enfin est consacré aux principales innovations qui caractérisent notre système.

Parmi les différents aspects à souligner, deux en particulier sont importants pour bien comprendre le système italien de formation professionnelle:

- *l'existence d'une offre de formation et d'enseignement professionnels relevant de différents acteurs institutionnels*: la formation professionnelle au sens strict, qui dépend des régions, est en effet complétée par une offre de formation de nature professionnelle ou professionnalisante gérée par le ministère de l'instruction publique et le ministère de l'université. Le tableau est donc composite, et, depuis quelque temps, d'importants efforts visent à intégrer les systèmes scolaire et professionnel au sens strict;
- *le fort mouvement d'innovation lancé par l'accord pour l'emploi* (accordo per il lavoro) *de septembre 1996* et sous-tendant le vaste effort législatif de réforme mené depuis deux ans. Au cours de cette période, une attention soutenue a été consacrée à l'innovation, à l'acquisition de qualifications et au développement du système de formation, comme en témoigne récemment le pacte social pour le développement et l'emploi (*patto sociale per lo sviluppo e l'occupazione*) conclu en décembre 1998 entre le gouvernement et les partenaires sociaux. C'est également à la suite de cet accord que la formation obligatoire a été étendue jusqu'à l'âge de 18 ans. Le sixième chapitre présente un tableau d'ensemble des aspects les plus importants de ce processus, mais il faut rappeler que la situation est en constante évolution.

Cette monographie a été préparée à partir du matériel statistique, documentaire et de recherche accumulé par l'ISFOL, complété par d'autres sources statistiques (ISTAT, ministère du travail, régions) ou documentaires à caractère international, national et régional. Le texte provisoire de cette monographie a été discuté et révisé en collaboration avec les partenaires sociaux et avec le Cedefop.



Michele Colasanto
Président de l'ISFOL
Rome, juillet 1999